

No. 7.

COMPTE d'Argent reçu par *Henry Caldwell*, Ecuier, Receveur Général, pour Droits en vertu de l'Acte du Parlement Provincial de la 45e. de sa Majesté, étant pour pourvoir à l'érection d'une Prison commune dans chacun des Districts de *Quebec* et *Montreal*, respectivement, entre le 6e. Janvier 1808, et le 5e. Janvier 1809.

DROITS SUR LES THE'S, ESPRITS &c.

1808. Argent reçu de <i>Thomas Scott</i> , Ecuier, Collecteur, pour le Quartier finissant le 5e. Avril	0	0	0
Ditto de ditto pour ditto finissant le 5e. Juillet	2702	8	8
Ditto de ditto pour ditto finissant le 10e. Octobre	3547	9	5
1809. Ditto de ditto pour ditto finissant le 5e. Janvier	595	1	6
		6844	19 7
1808. Ditto de <i>George M^e Beath</i> , Ecuier, Collecteur à St. Jean pour le quartier finissant le 5e. Avril	171	2	1
Ditto de ditto pour ditto finissant le 5e. Juillet	330	12	4
Ditto de ditto pour ditto finissant le 10e. Octobre	442	0	5
1809. Ditto de ditto pour ditto finissant le 5e. Janvier	604	12	9
		1548	8 5
		£8393	8 0

VENTES PAR ENCAN.

1808. Argent reçu des Encanteurs, pour le Quartier finissant le 1er. Janvier	330	9	7 $\frac{1}{4}$
Ditto de ditto pour ditto finissant le 1er. Avril	351	9	11
Ditto de ditto pour ditto finissant le 1er. Juillet	925	17	0 $\frac{1}{2}$
Ditto de ditto pour ditto finissant le 1er. Octobre	1236	16	5 $\frac{1}{2}$
1809. Ditto de ditto pour ditto finissant le 1er. Janvier	39	15	5
		2884	8 5 $\frac{1}{2}$
		Courant	£11,277 16 5 $\frac{1}{2}$

N. B. Le montant des Droits sur les thés, Esprits &c. provenant de cet Acte, ne peut être finalement réglé jusqu'au mois de Juin prochain.

Erreurs Exceptées,
Quebec, 14e. Avril, 1809.
 (Signé) JOHN HALE,
 Inspect. Génl. des comptes Prov.
 No. 8.